



## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 12 octobre 2018

**7<sup>ème</sup> Commission**

N° CP-2018-9-7-1

### Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

### Service consulté

Service des Archives départementales

Service appui juridique et documentaire

## **PARTICIPATION FINANCIERE DE LA MISSION CENTENAIRE DE LA 1ÈRE GUERRE MONDIALE AUX DEPENSES RELATIVES A L'INDEXATION DES FICHES MATRICULES MILITAIRES DES CLASSES 1893 - 1921**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les termes de la convention entre le Département du Haut-Rhin et la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale 1914 - 2014 relative à l'octroi d'une subvention couvrant 50% des dépenses engendrées par l'indexation des fiches matricules militaires des classes 1893 à 1921.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 7ème Commission réunie le 7 septembre 2018

L'Etat a initié de nombreuses opérations et actions visant à commémorer le centenaire de la Première Guerre mondiale. L'une d'entre elles intitulée « Le Grand Mémorial » a vocation à donner accès aux fiches matricules militaires des combattants de ce conflit après leur numérisation et indexation au sein d'une base nationale unique. Ce portail d'accès aux données numérisées a été créé par le Ministère de la Culture et est alimenté par des bases de données départementales.

A cet égard, la situation de l'Alsace-Moselle est spécifique. En effet, l'administration militaire allemande n'a pas eu pour usage de constituer des fiches matricules et la plupart des soldats alsaciens et mosellans ont servi dans l'armée allemande. Des fiches matricules ont donc été reconstituées par l'armée française à partir de 1919 pour les classes 1893 à 1921. N'y figurent que les soldats revenus vivants et en état de servir.

En dépit de cette spécificité, les 87 000 fiches matricules de Haut-Rhinois ont été numérisées puis indexées et le Département du Haut-Rhin a décidé de participer au Grand

Mémorial. Ces données nominatives seront mises à disposition du Ministère de la Culture pour être intégrées au sein du Grand Mémorial.

L'indexation des fiches matricules a été confiée et réalisée par la société spécialisée Azentis Technology pour un montant de 6 786 €. Dans le cadre d'un accord avec le Ministère de la Culture, le Groupement d'Intérêt Public « La Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale 1914 – 2014 » apporte un concours financier à hauteur de 50 % aux départements engagés dans l'indexation de ces fiches matricules soit une participation de 3 393 €.

L'octroi de cette subvention nécessite la signature d'une convention ayant pour objet de définir les conditions de versement de l'aide financière.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention entre le Département du Haut-Rhin et le Groupement d'intérêt public « Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale 1914 – 2014 », jointe en annexe 1 au rapport ;
- de préciser que la recette correspondante sera versée sur le budget départemental sur l'imputation suivante :
  - Programme D741 - ligne 74 – 315 – 7475 – 2437 – 018.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT